



COMPTE-RENDU

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

25/08/2021

Le vingt cinq août deux mille vingt et un à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Perpezac-le-Blanc, régulièrement convoqué le 19 août 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la mairie sous la présidence de **Madame Sandrine LABROUSSE, Maire.**

Présents : Laurent VALET, Gérard LABROUSSE, Gérard COOPER, Claire AGNOUX, Bernard GAY, Francine LAPOUGE, Michel DAVID, Christophe BEGA.

Membres : 11	Présents :9	Représenté : 1
--------------	-------------	----------------

Absent excusé : Jérôme LAURIER (a donné pouvoir à Sandrine LABROUSSE)

Absente : Valérie GRELIER

Gérard COOPER a été nommé secrétaire.

1 Evaluation énergétique logement communal gauche. Demande de subvention Au Département (80%)

Madame le Maire présente le devis du Bureau d'Etudes Sarl A2L concernant une évaluation énergétique à faire réaliser pour le logement communal gauche qui vient de faire l'objet d'une réhabilitation avec performance énergétique.

Le montant du devis s'élève à :

250.00 € HT 300.00 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte le montant du devis.
- Autorise Madame le Maire à signer le devis avec la Sarl A2L.
- Sollicite auprès du Département une subvention au taux de 80% du montant HT du devis, soit 200 €.

2 Demande de subvention exceptionnelle par La Pétanque

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier du Président de l'association La Pétanque Perpezacoise sollicitant la commune pour une subvention exceptionnelle. En effet, cette association (représentée par une délégation de 5 personnes) va participer au championnat de France UFOLEP qui se déroulera les 17, 18 et 19 septembre 2021 à Saint-Etienne (Loire).

Ceci va entraîner de nombreux frais : hébergement, carburant, restauration, tenue vestimentaire pour tous les participants, etc...

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle et d'en fixer le montant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,



Par un vote à main levée,
A 2 voix contre et 8 voix pour,
Considérant que la commune de PERPEZAC LE BLANC sera représentée lors du championnat de France à Saint Etienne.
Accepte de verser une subvention exceptionnelle à l'association La Pétanque Perpezacoise pour un montant de 250 €.
Précise que cette subvention aidera à financer les tenues règlementaires des membres de la délégation ; le logo de la commune devra figurer sur celles-ci.
La dépense sera imputée au compte 6574.
Charge Madame le Maire d'en informer le Président de cette association.

3 Tarif loyer appartement de gauche

Madame le Maire informe le conseil municipal que les travaux de réhabilitation du logement locatif communal côté gauche sont sur le point d' être terminés.
Il est nécessaire de fixer un nouveau tarif de location compte tenu de l'amélioration du confort apporté à cet appartement (performance énergétique améliorée).
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par un vote à main levé, à l'unanimité,
- DECIDE : de fixer le montant du loyer de l'appartement communal côté gauche à **400.00 €** (au lieu de 380 €), à compter du 1^{er} septembre 2021, payable dans les conditions fixées sur le bail qui sera établi entre la commune et les futures locataires.
Un état des lieux d'entrée et de sortie sera établi à chaque location.
Mandate Madame le Maire pour signer tout document relatif à cette décision.

4 Tarifs cantine-garderie

Madame le Maire propose au conseil municipal de réviser les tarifs des repas de la cantine et de la garderie.
En effet le prix du repas de la cantine n'a pas été augmenté depuis 2017 et celui du ticket garderie n'a jamais été augmenté depuis 1993, date de la création de la garderie.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DECIDE de fixer le prix du repas à la cantine scolaire pour les enfants à 2.40 € (au lieu de 2.30 €) **à compter du 1^{er} septembre 2021.**
Le tarif repas pour les adultes reste inchangé, soit 4.50€.
De fixer le prix du ticket de la garderie à 1 € (au lieu de 0.80 €) **à compter du 1^{er} septembre 2021.**

5 Devis complémentaire travaux réhabilitation logement communal gauche. Demande de subvention au Conseil Départemental.

Madame le Maire expose au conseil municipal que des travaux supplémentaires doivent être effectués dans le cadre de la réhabilitation du logement communal gauche.

L'entreprise de menuiserie PICON a remis un devis qui s'élève à la somme de :

1 859.40 € HT	2 231.28 € TTC
---------------	----------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Après un vote à main levée, à l'unanimité,



- Accepte le devis supplémentaire de l'entreprise de menuiserie PICON.
- Autorise Madame le Maire à signer ce devis.
- Sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental au taux de 25 % du montant HT, soit 464.85 €.

6 Régularisation CR de FRABET.

Madame le Maire expose au conseil municipal que suite à une omission (en 1998) lors des différents échanges de terrain pour la régularisation du chemin communal dans le village de Frabet (rétrocession à titre gratuit à Monsieur et Madame FRANCO de l'emplacement d'une fontaine cadastrée D 914 de 12 ca), aucune suite n'a été donnée ; une nouvelle délibération doit être prise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par un vote à main levée,
A l'unanimité,

Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tout document relatif à cette régularisation. Précise que les frais de notaire (Maître MARCOU à BRIVE) seront à la charge de Monsieur et Madame FRANCO.

Questions diverses :

- Achat terrain ALIBERT : acte signé le 03/08
- City Stade ouvert depuis le 28/07
- Travaux logement de gauche
- Adressage (il reste quelques numéros de plaques qui n'ont pas été retirés en mairie)
- Panneaux limitation tonnage et miroirs
- Eclairage nocturne (essai coupure automatique de 23h à 6h)
- Rentrée scolaire (15 enfants à Perpezac et 13 enfants à Louignac)
- Réunion PLU le 08/09/2021
- France 3 Itinéraire Bis diffusion le 25/09/ à 12h15, le 26/9 à 19h15

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 23h00.

La Mairie vous informe que les registres des actes administratifs sont consultables en mairie aux horaires d'ouverture et que des copies peuvent vous être transmises sur simple demande.

Affiché le 30/08/2021